Politique Étrangère Féministe et Dette



Mettre en Priorité la justice en matière de dette dans la politique étrangère féministe

Rédigé par: Nicole Mumala Maloba & Lucia Makamure Avant-propos par: Memory Zonde-Kachambwa



Avant-propos

En 2014, la Suède est entrée dans l'histoire en adoptant la première politique étrangère féministe (PEF) au monde, créant un précédent qui a inspiré d'autres nations, notamment le Mexique, premier pays du Sud à suivre cet exemple. Cette vague de diplomatie féministe promettait un ordre mondial plus équitable et plus juste. Cependant, cette même décennie a également été marquée par de profonds bouleversements géopolitiques.

Le monde a été confronté à une escalade du militarisme et des conflits, aux assauts incessants du changement climatique, à la pandémie dévastatrice du COVID-19, au rétrécissement des espaces civiques et à la montée en puissance des mouvements antisexistes et du fondamentalisme. Le paysage économique a été tout aussi turbulent, les pays du Sud, en particulier l'Afrique, étant confrontés à une crise de la dette de plus en plus grave. Cette pression financière a ravivé les mesures d'austérité et les programmes d'ajustement structurel, exacerbant la détresse et l'agitation dans de nombreux pays. Alors que nous réfléchissons au double récit du progrès et de la crise, le parcours de la politique étrangère féministe constitue une lueur d'espoir dans un contexte de défis mondiaux.

La dette est étroitement liée à un cadre colonial et extractif qui sous-tend le système financier mondial, piégeant systématiquement les pays du Sud et les anciennes colonies dans un cycle implacable d'emprunts avec peu ou pas d'alternatives. Cette structure oppressive oblige les nations surendettées à donner la priorité aux remboursements au détriment de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale et du bien-être de leurs citoyens, tout en étant confrontées aux dures réalités des agences de notation prédatrices qui sont à la fois vicieuses et impitoyables. Ce cycle perpétue les inégalités et sape la souveraineté et la dignité de ces nations, soulignant le besoin urgent d'une réimagination féministe de la justice économique mondiale.

Les approches néolibérales et néocoloniales dominantes au niveau mondial préconisent des mesures d'austérité, prescrivent la privatisation et la mise en œuvre de modèles de financement complexes, y compris le financement de la lutte contre le changement climatique. Ces actions conduisent aux réductions des financements publics et aux privatisations importantes, qui manquent souvent de transparence et sont motivées par la recherche des bénéfices. Par conséquent, elles négligent les besoins et les priorités des citoyens qu'elles sont censées servir. Ce cycle systémique et structurel est injuste, oppressif et profondément enraciné dans un programme colonial extractiviste.

L'analyse présentée dans ce document reconnaît la complexité du paysage mondial actuel, où les forces géopolitiques s'entrecroisent avec les impératifs économiques, ainsi que la diversité des expériences coloniales. En tant que tel, la PEF devient une lentille critique qui peut remettre en question les systèmes économiques conventionnels et plaider en faveur de l'équité et de l'égalité des sexes dans les relations internationales et l'architecture financière mondiale.

La dette est indigne et ne doit pas être utilisée comme un déguisement pour étendre l'agenda néocolonial sous la forme de fausses solutions. Il faut utiliser les outils et les cadres féministes pour démanteler les systèmes d'oppression qui sont violents et appeler hardiment à l'annulation de la dette, à des systèmes de gestion de la dette responsables et transparents qui épousent les principes sous-jacents de PEF. Une génération qui inaugure la PEF devrait aller au-delà des proclamations et faire preuve de courage en remettant en question les injustices systémiques et structurelles et en préconisant des solutions alternatives axées sur les droits de l'homme, les soins et les économies de bien-être.

Mémoire Zonde-Kachambwa Directrice exécutive, FEMNET

À propos de ce document

Ce document sert d'introduction et vise à fournir des informations contextuelles et historiques sur la politique étrangère féministe (PEF) et la dette, en mettant l'accent sur les initiatives du Sud dans ce domaine. Il vise à offrir une perspective féministe panafricaine afin d'améliorer la compréhension de la PEF. Ce document constitue donc un guide d'introduction à la PEF, dans le but de faciliter l'analyse future de son efficacité en tant qu'outil de promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

L'analyse reconnaît que le paysage mondial actuel est complexe, avec des forces géopolitiques qui s'entrecroisent avec des impératifs économiques. En tant que tel, la PEF devient une lentille critique qui peut remettre en question les systèmes économiques conventionnels et plaider en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les relations internationales. Nous retraçons les racines historiques de la PEF, en examinant son évolution depuis les premiers mouvements féministes jusqu'aux cadres politiques contemporains. Étant donné que la dette souveraine joue un rôle essentiel dans l'élaboration des relations internationales, notre analyse situe la PEF dans le contexte plus large de la dynamique de la dette, en soulignant l'interaction entre l'endettement économique et la justice en matière de genre. En outre, nous examinons certaines des initiatives prises par les pays du Sud, en explorant la manière dont la PEF s'articule avec l'allègement de la dette, le développement durable et la justice sociale.

L'objectif de ce document analytique est d'aller au-delà d'un guide d'introduction. Nous invitons spécifiquement le mouvement des femmes du Sud, les féministes, les activistes de la justice sociale et les universitaires à examiner de manière critique l'efficacité de la PEF, à évaluer son impact et à envisager de recalibrer sa trajectoire pour parvenir à un développement durable et à une justice de genre.

Remerciements

Nous tenons à remercier Rachel Kagoiya qui a relu ce document et co-facilité les consultations sur le document. Nous remercions également Jason Braganza d'Afrodad, Patricia Miranda et Veronica Serafini de Latindadd qui ont contribué à la réflexion et à l'élaboration de cadres autour de la PEF et de la dette, Yvette Kathurima, Nyasha Phanisa Sithole, Wambui Wambugu, Amelia Reyes, Sarah Okello, Oluwadamilola Akintewe, Limpo Chiniks, Xenia Kelier et Spogmay Ahmed qui ont co-animé les consultations de Women Deliver et de la CSW 68. Nous remercions tout particulièrement toutes les participantes à la consultation sur l'intersection entre la PEF et dette lors de la conférence Women Deliver qui s'est tenue au Rwanda en 2023 et lors de la CSW 68 en mars 2024 à New York - votre contribution est reconnue et grandement appréciée. Nous remercions vivement la Feminist Foreign Policy Collaborative et le CIFF pour leur soutien lors des différentes itérations de ce document. Nous remercions tout particulièrement Pam Mhlanga pour le travail d'édition.

ABREVIATIONS

Collectif AFIP	Collectif féministe africain sur les politiques féministes éclairées
AFRODAD	Forum et réseau africain sur la dette et le développement
APMDD	Mouvement des peuples asiatiques sur la dette et le développement
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
COVID 19	Maladie du coronavirus 2019
PEF	Politique étrangère féministe
DSSI	Debt Service Suspension Initiative (Initiative pour la suspension du service de la dette)
FEMNET	Réseau de développement et de communication des femmes africaines
FFI	Flux financiers illicites
IFI	Institutions financières internationales
CSI-Afrique	Confédération syndicale internationale Afrique
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
ICRWG	Centre international de recherche sur les femmes et les filles)
FMI	Fonds monétaire international
LGBTQ+	Communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et queers
ONG	Organisations non gouvernementales
UPA	Union panafricaine des africains
PFR	Pays à faible revenu
PAS	Programmes d'ajustement structurel
ODD	Objectifs de développement durable
DTS	Droits de tirages spéciaux
TA	Trust Africa
TJNATax	Justice Network Africa (Réseau pour la justice fiscale en Afrique)
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
UNSCR1325	Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies
WPS	Women, Peace and Security (Femmes, paix et sécurité)
ZERB	Zambia Energy Regulation Board

INTRODUCTION

Ces dernières années, le concept de politique étrangère féministe (PEF) s'est imposé comme une approche révolutionnaire des relations internationales, bouleversant les paradigmes conventionnels et promouvant l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles dans le monde entier. Il s'agit d'une politique d'État qui promeut la paix, l'égalité des sexes et l'intégrité environnementale dans ses interactions avec d'autres États et acteurs non étatiques. La PEF vise à faire respecter et à défendre les droits de l'homme pour tous, à remettre en question les héritages coloniaux et les dynamiques de pouvoir racistes, patriarcales et dominées par les hommes, et à allouer des ressources substantielles, y compris en matière de recherche, pour atteindre ces objectifs. La FFP adopte une approche cohérente dans tous ses canaux d'influence, basée sur l'application de ces idéaux au niveau national et développés en collaboration avec des activistes féministes, des organisations et des mouvements sociaux au niveau local et mondial.¹ Contrairement aux politiques étrangères conventionnelles qui se concentrent sur les intérêts des gouvernements et les structures de pouvoir, elle reconnaît l'importance d'une paix durable. Elle reconnaît l'importance d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables grâce à des politiques inclusives et sensibles au genre qui soutiennent l'inclusion et l'autonomie totales de tous les individus, indépendamment de leur identité ou de leur expression sexuelle.

Le cadre des 5 R de la politique étrangère féministe

En mars 2020, le Centre international de recherche sur les femmes et les filles (ICRWG) et ses partenaires ont publié un cadre pour une politique étrangère féministe en réponse à la demande des parties prenantes de disposer d'un concept universel de politique étrangère féministe et de conseils sur la manière de l'élaborer.² Ce cadre constitue un modèle pour les nations désireuses d'élaborer leurs stratégies étrangères féministes; il s'agit d'un instrument politique destiné à aider les gouvernements et les activistes à promouvoir cette approche. Les cinq principes d'une politique étrangère féministe complète sont les



Droits de l'homme PEF se consacre à la sauvegarde et à la promotion des droits de l'homme, en se concentrant plus particulièrement sur les droits des femmes et des filles. Il vise à renforcer les cadres législatifs et les normes mondiales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (CEDEF 1979), la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (2000), les instruments régionaux tels que la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (Convention de Belem do Para, 1994), Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes et des filles en Afrique (Protocole de Maputo, 2005), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique (Convention d'Istanbul, 2014), la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH, 1948), et l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD, 2015), en particulier l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, entre autres. Ces cadres mondiaux et régionaux protègent les droits des femmes et des filles et des populations marginalisées, tout en garantissant leur accès équitable à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités économiques. La PEF vise à éliminer les obstacles structurels et les pratiques discriminatoires afin de permettre aux femmes et aux filles d'exercer librement leurs droits et de vivre sans violence, discrimination ou coercition.

Ressources

La PEF encourage l'équité dans la répartition des ressources et des opportunités économiques, en reconnaissant la corrélation entre l'égalité des sexes et le développement durable. En augmentant les investissements dans le financement et la dotation en personnel des affaires locales et étrangères, en utilisant des fonds flexibles,¹ et en mettant en œuvre une budgétisation transformatrice en matière de genre,² la FFP plaide pour des investissements significatifs et durables dans la promotion des femmes et des filles dans toutes les sphères de la vie. Cela contribuera à combler le fossé entre les sexes dans la répartition et l'utilisation des ressources ainsi que dans la prise de décision, ce qui se traduira par une amélioration de la prospérité économique et du bien-être social pour toutes les femmes et les filles dans leur diversité. Dans diverses régions, la dynamique du pouvoir capitaliste et néolibéral contribue largement à limiter l'accès des femmes aux ressources et à l'autonomie personnelle, et à imposer des normes sociétales par des actes acceptés de toutes les formes de violence ou le potentiel d'une telle violence. Même dans les pays où la disparité entre les sexes n'est pas apparente, les femmes possèdent néanmoins moins de pouvoir que les hommes dans les institutions économiques, politiques et autres.

Représentation La FFP souligne l'importance de la représentation et de la participation des femmes dans les processus de prise de décision à tous les niveaux de la gouvernance, de l'administration et de la diplomatie. Il vise à lutter contre les stéréotypes, les normes et les préjugés liés au genre dans les institutions politiques, les négociations de paix et les organisations internationales en promouvant une augmentation de la représentation des femmes et des filles, des personnes LGBTQ+ et d'autres groupes marginalisés dans les postes de direction. En promouvant l'égalité des sexes à tous les niveaux du personnel, en appelant à la co-création avec la société civile féministe, les mouvements sociaux, les organisations de défense des droits des femmes et des filles et les populations marginalisées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, et en augmentant la représentation des minorités aux postes de direction dans les sphères sociales, économiques et politiques, on renforcera la diversité des voix et des perspectives. La démocratie, la légitimité et la responsabilité dans les structures de gouvernance mondiale s'en trouveront renforcées.

Portée (Reach) La PEF vise à élargir la portée et l'influence des efforts en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaborant avec différents secteurs et en plaidant pour le changement. Il facilite les collaborations entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les mouvements sociaux afin de mobiliser des ressources, de partager les meilleures pratiques et d'intensifier les interventions qui font progresser l'égalité des sexes durable et l'autonomisation des femmes et des filles. En mobilisant l'effort collectif et une cause commune, en intégrant l'intersectionnalité dans des domaines et des stratégies particuliers, l'efficacité et la longévité des initiatives visant à aborder les questions liées au genre, allant de la résolution des conflits et des crises aux mesures et actions relatives au changement climatique, peuvent être renforcées.

Research & Reporting La FFP donne la priorité à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et aux mécanismes de rapport transparents afin d'évaluer les progrès, de mettre en évidence les lacunes et de veiller à ce que les parties prenantes rendent compte de leurs obligations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il encourage la production de données et de recherches de qualité ventilées par sexe, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'adoption et de l'impact des réglementations internes et des effets des politiques sur les différentes communautés. Cela permet de garantir que les solutions sont adaptées aux exigences et aux circonstances uniques des contextes locaux. En favorisant une culture de l'apprentissage continu et de la responsabilité, la PEF renforce les bases d'une programmation et d'une mise en œuvre des politiques qui tiennent compte de l'égalité des sexes.

En fin de compte, la PEF fournit un cadre innovant pour la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans le domaine des relations internationales. Il remet en question les inégalités profondément enracinées et normalisées dans les modèles de gouvernance néolibéraux, patriarcaux et extractivistes et promeut un développement inclusif et durable à l'échelle mondiale en se concentrant sur les cinq R, à savoir les droits, les ressources, la représentation, la portée (reach), la recherche et l'établissement de rapports. Avec l'adoption croissante des principes de PEF par les gouvernements, les acteurs de la société civile et les institutions multilatérales, on constate une évolution notable vers une refonte de la diplomatie, de la sécurité et du développement, axée sur la dignité, l'action et le bien-être de tous les individus, indépendamment de l'identité et de l'expression de genre, de la classe sociale, de la race, de la religion et de la nationalité.

FFP provides an innovative framework for promoting gender equality and human rights in the field of international relations



¹ Les fonds flexibles cèdent le pouvoir de décision à l'organisme bénéficiaire sur une base fiduciaire, ce qui lui donne la possibilité d'utiliser les fonds de la manière qu'il juge la meilleure, contrairement au financement traditionnel par projet qui limite l'utilisation des fonds par l'organisme bénéficiaire aux projets spécifiés par le donateur.

² Les modèles économiques et les budgets actuels peuvent conduire à des politiques fiscales biaisées qui ne tiennent pas compte des besoins des femmes, ce qui entraîne des conséquences négatives involontaires. Par conséquent, la budgétisation sexo-spécifique place le genre au cœur des politiques publiques, de la planification et de la budgétisation afin de favoriser une société inclusive garantissant une distribution équitable des ressources, un développement équitable et une croissance économique.

³ Selon le Bureau des droits de l'homme des Nations unies, tous les pays du monde comptent des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, qui enrichissent la diversité de leurs sociétés. Aux fins du présent document, le terme "minorités" désigne les personnes confrontées à de multiples formes de discrimination entraînant la marginalisation et l'exclusion.

LA DETTE EN TANT QUE QUESTION DE DROITS DE L'HOMME

... le traitement de la dette dans le cadre des droits de l'homme est essentiel pour favoriser un développement équitable et durable pour tous.

La dette est généralement analysée d'un point de vue économique, en mettant l'accent sur la responsabilité fiscale, le coût de l'emprunt, les taux d'intérêt et les plans de remboursement. Cependant, si l'on s'en tient uniquement à ce paradigme, on néglige les implications profondes de la dette sur les droits de l'homme, en particulier pour les femmes et les jeunes filles. Ces dernières années, la dette a été de plus en plus reconnue comme une question à multiples facettes, qui s'entrecroise avec diverses dimensions de la justice sociale, notamment la justice climatique, la justice économique, la justice de genre et la justice raciale. Cette partie explore ces intersections et soutient que le traitement de la dette dans le cadre des droits de l'homme est essentiel pour favoriser un développement équitable et durable pour tous.

Les économies en développement du monde entier, ⁴ , ont été aux prises avec des montants de dette considérablement excessifs et insoutenables. Les pays du Sud sont redevables à des entités puissantes depuis de nombreuses générations en raison de l'histoire coloniale des inégalités. La dette de ces pays est à la fois un héritage colonial et un outil néocolonial utilisé par les pays du Nord pour piller leurs richesses et étendre leur contrôle. Au cours des dernières décennies, les pays du Sud ont subi des effets dévastateurs en raison d'une dette insoutenable et injuste. En raison du poids élevé de la dette, les pays du Sud se sont retrouvés avec très peu, voire pas du tout, de ressources nécessaires pour construire et améliorer les services publics essentiels. Par exemple, en janvier 2024, il a été signalé que le Nigeria allait consacrer 30 % de son budget 2024 au service de la dette.⁴

En 1885, la Belgique a pris le contrôle de l'actuelle République démocratique du Congo (Congo), mettant en place un système sévère d'exploitation des ressources et de massacres généralisés. La Belgique a accumulé des dettes considérables en exploitant le Congo. Ces dettes comprenaient un prêt de 120 millions de dollars de la Banque mondiale, principalement utilisé pour acheter des produits fabriqués en Belgique. Le Zaïre a obtenu son indépendance en 1960, mais a hérité de la dette de la Belgique, qui couvrait les dépenses liées à son exploitation antérieure. Cela a considérablement affaibli la capacité du pays à financer les services essentiels pour sa population. Malgré l'abondance de ses richesses minières, le Congo est aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres du monde.⁵ Les nations européennes ont subverti les économies des territoires colonisés qu'elles gouvernaient, profitant de la crise financière des années 80 pour dominer davantage les pays en développement. Elles ont obtenu des avantages considérables en pénétrant les marchés du Sud sans se soucier de l'impact que cela aurait sur la population locale.

⁴ Y compris de nombreux pays anciennement colonisés en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Asie.

⁵ Selon le Groupe de la Banque mondiale, après avoir culminé à 8,9 % en 2022, la croissance du PIB réel de la RDC est restée robuste,

à 7,8 % en 2023, soutenue par un secteur minier solide, qui a progressé de 15,4 %, contribuant ainsi à hauteur de 70 % à la croissance globale en 2023.

Cependant, la dette coloniale va au-delà de ce point car la dette ne peut plus être considérée séparément d'autres injustices multiples et croisées telles que les impacts négatifs du changement climatique, l'inégalité entre les sexes et l'inégalité raciale.⁵ La dette est devenue un facteur important pour alimenter ces injustices. À ce jour, les pays du Nord et les entreprises sont les principaux responsables de la crise climatique, tandis que les États du Sud, tels que la Zambie et le Sri Lanka, comme nous le verrons dans les sections suivantes, subissent de plein fouet ses conséquences les plus graves. Le changement climatique aggrave le fardeau de la dette, en particulier pour les nations vulnérables déjà aux prises avec des difficultés économiques, comme on l'a vu récemment en Zambie, où le pays connaît la pire sécheresse de ces quarante dernières années.⁶ En tant que tels, les pays développés sont responsables de la réparation des dommages qu'ils ont causés, mais ils sont réticents à remplir leurs obligations. C'est pourquoi les pays du Sud accumulent de plus en plus de dettes pour relever les défis posés par la crise climatique. Cela perpétue un cycle de dépendance à l'égard de la dette, affectant de manière disproportionnée les communautés marginalisées qui subissent de plein fouet les effets du climat. Reconnaître que la dette est une question de droits de l'homme implique de reconnaître le fardeau inégal qui pèse sur ces communautés et de se concentrer sur des stratégies d'annulation de la dette qui renforcent la résilience et l'adaptation au climat.

Au fil des ans, cela a conduit les gouvernements à contracter des emprunts de manière répétée afin de rembourser leurs engagements antérieurs envers des créanciers fortunés et de couvrir les coûts actuels, y compris les services et le maintien des équipements publics essentiels tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. Entre 1970 et 2022, les gouvernements des pays du Sud ont versé aux prêteurs la somme astronomique de 2 500 milliards de dollars en taux d'intérêt, ce qui a permis aux institutions de prêt d'engranger des bénéfices considérables.⁷ On a également assisté à une augmentation des financements accordés aux économies à faible revenu par des créanciers privés qui tirent des bénéfices financiers substantiels des obligations souveraines émises par ces pays en devises étrangères.

De nombreuses recherches indiquent que des niveaux élevés d'endettement peuvent entraver la croissance socio-économique des pays en développement et réduire leur capacité à mettre en place les conditions nécessaires à la pleine réalisation des droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels. Il a été rapporté que les pays africains empruntent souvent à des taux d'intérêt quatre fois plus élevés que ceux des États-Unis et huit fois plus élevés que ceux de l'Allemagne. Les taux d'intérêt élevés empêchent les économies en croissance de financer des investissements cruciaux, ce qui entrave les niveaux d'endettement viables et les progrès en matière de croissance durable. Pendant la pandémie de COVID 19, les niveaux de productivité ont diminué, ce qui a entraîné une hausse importante des niveaux d'endettement. En conséquence, les pays déjà endettés ont choisi d'emprunter des fonds supplémentaires et de mettre en œuvre des mesures d'austérité plus strictes, ce qui a considérablement alourdi le fardeau de la dette pour leurs citoyens. Actuellement, 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays où le budget consacré au paiement des intérêts dépasse celui de la santé et de l'éducation réunis.

.... des niveaux élevés d'endettement peuvent entraver la croissance socio-économique des pays en développement et réduire leur capacité à mettre en place les conditions nécessaires à la pleine réalisation des droits de l'homme

Selon le droit international des droits de l'homme, les États¹⁰ doivent veiller à ce que les normes internationales soient intégrées dans leurs constitutions, lois et politiques nationales respectives et à ce que tous les individus sous leur juridiction aient accès aux droits de l'homme fondamentaux, notamment aux soins de santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'eau potable et à un logement convenable. Les gouvernements ne doivent donc pas être empêchés de garantir le respect des droits de l'homme fondamentaux en raison d'un endettement excessif.

Dans le rapport du Fonds monétaire international (FMI) intitulé Bandage on a Bullet Wound: IMF Social Spending Floors and the Covid-19 Pandemic, Human Rights Watch examine 39 programmes de prêts du FMI qui ont été approuvés entre mars 2020 et mars 2023 dans le cadre de trois facilités de prêt assorties de conditionnalités afin d'évaluer la réponse du FMI à la crise en cours et son adhésion aux principes, normes et valeurs mondiaux en matière de droits humains. Plusieurs conditionnalités du FMI, souvent connues sous le nom de mesures d'austérité, exigent des modifications des politiques budgétaires de base, ce qui pourrait affaiblir la capacité des pays à respecter les droits de l'homme. Il incombe aux gouvernements de "respecter, protéger et réaliser" les droits de leurs citoyens sans aucune forme de discrimination fondée sur divers facteurs, notamment la race, le sexe, l'âge, la nationalité et le handicap. Cela permet de garantir que les services publics sont fournis de manière inclusive, facilement accessible, satisfaisante et polyvalente. Par conséquent, les pays doivent faire preuve de prudence pour éviter que le service de la dette ne compromette leurs engagements en matière de respect des droits de l'homme et pour éviter toute forme de discrimination directe ou indirecte.

CEDEF - la Convention ne mentionne pas explicitement les dépenses publiques liées à la dette ; cependant, comme le montre l'article 2 de la Convention, elle exige des pays membres qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à "la discrimination à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes... poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles...". Il est évident que si l'État ne consacre pas suffisamment de fonds aux services publics, il entrave la bonne exécution de la Convention, ce qui conduit à son non-respect. L'article 13 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes prévoit la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines économiques, ce qui complète les articles 10 sur l'éducation, 11 sur l'emploi et 12 sur la santé. Ces articles doivent être interprétés parallèlement à l'article 2, paragraphe 1, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui souligne que les pays doivent fournir "le maximum de ressources disponibles" pour réaliser les droits économiques, sociaux et culturels, conformément aux principes du droit international en matière de droits de l'homme. Cela s'observe également dans le contexte africain, où l'article 26(2) du Protocole de Maputo stipule que les États parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'allocation d'équipements financiers et autres, pour faire respecter pleinement et efficacement les droits fondamentaux des femmes et des filles africaines. L'analyse de l'approche des États membres à l'égard du protocole de Maputo et des organes de gestion et de contrôle du financement des initiatives en faveur des droits des femmes et des filles montre que l'article 26(2) est rarement utilisé ou mal appliqué par les États parties. Il ne fait aucun doute qu'un examen approfondi de la viabilité de la dette devrait donner la priorité aux droits humains des femmes et des filles. Les processus actuels de restructuration de la dette ne tiennent pas compte des dépenses publiques nécessaires pour réaliser progressivement les libertés fondamentales des citoyens du pays endetté, en particulier des femmes et des filles.

Les femmes et les filles subissent davantage les effets négatifs de la dette et des conditions qui y sont associées que les hommes. Par exemple, en cas de pénurie de soins médicaux essentiels ou d'autres types de services sociaux, les femmes et les filles comblent souvent cette lacune en assumant la responsabilité des soins. Pour les filles, cela se fait souvent au détriment de leurs études. Les femmes, les filles et les enfants, qui sont les principaux utilisateurs des services médicaux et des équipements, sont touchés de manière disproportionnée par les réductions du financement des soins de santé lors des restructurations budgétaires.

La privatisation des réseaux de distribution d'eau limite également l'accès à l'eau en augmentant les tarifs et les coûts de consommation pour les clients. Cela accroît le travail des femmes et des jeunes filles, qui sont généralement chargées d'aller chercher l'eau. En outre, les femmes et les filles sont souvent marginalisées et systématiquement exclues du cycle de prise de décision à tous les niveaux de la société, et ne disposent souvent pas d'une autonomie totale sur les terres et les autres ressources productives. Busi Sibeko (2022) affirme que le travail de reproduction sociale effectué principalement par les femmes et les filles est souvent perçu comme non rémunéré et illimité. Compte tenu des réductions budgétaires imminentes, les gouvernements risquent de considérer le travail et les secteurs de reproduction sociale comme dispensables, réduisant potentiellement les programmes qui peuvent être transférés aux ménages. C'est pourquoi les activités de reproduction sociale ont été renforcées en tant que tampon dans l'économie capitaliste, déplaçant le fardeau de la dette vers les ménages.

En 2015, tous les États membres des Nations unies ont approuvé à l'unanimité l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui sert de stratégie collective pour parvenir à la paix et à la prospérité pour l'humanité et l'environnement. Le cœur de l'initiative est constitué des dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD - Agenda 2030), qui servent de demande pressante d'action de la part de tous les pays dans le cadre d'une collaboration mondiale. Les ODD s'attaquent simultanément à la pauvreté et à d'autres formes de privation, parallèlement à la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la santé et l'éducation, à diminuer les inégalités et à stimuler la croissance économique. Alors qu'il ne reste que 6 ans pour réaliser l'Agenda 2030, la volonté d'atteindre les ODD, en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, est souvent compromise lorsque les nations en développement sont contraintes de prendre des décisions difficiles pour rembourser leurs dettes. Les solutions politiques qui négligent d'intégrer ce pilier des ODD risquent d'entraîner des efforts de recouvrement de la dette plus longs et plus ardus. Il est impératif d'utiliser cette approche car elle est également cohérente avec le programme d'action d'Addis-Abeba, qui préconise la mise en place d'une facilité de la dette liée au genre qui aiderait les nations à atteindre les objectifs les plus pertinents pour leurs efforts de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, comme indiqué dans le plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement de la transformation. Cela permet de réduire l'ampleur de la dette à long terme, car les femmes et les filles contribuent à l'économie par leurs impôts et leurs investissements.

Les approches politiques de la crise de la dette axées sur les créanciers ont jusqu'à présent négligé les droits de l'homme, malgré l'impact négatif qu'une dette extérieure élevée peut avoir sur eux. Il est essentiel de reconnaître que l'état actuel de la dette, en particulier dans les économies émergentes, est une question complexe qui comporte divers aspects, notamment des composantes historiques, environnementales, politiques et économiques. Par conséquent, une solution purement financière et pratique est insuffisante. Une approche fondée sur les droits de l'homme offre une structure claire, cohérente et internationalement reconnue et peut guider la création et l'exécution d'un système de restructuration de la dette susceptible d'offrir une solution juste, équitable, inclusive et durable au fardeau de la dette.



LES POLITIQUES ÉTRANGÈRES FÉMINISTES RÉPONDENT-ELLES À L'ENDETTEMENT ?

Fin 2023, environ seize gouvernements, dont le Canada, le Chili, la Colombie, la France, l'Allemagne, le Liberia, la Libye, le Luxembourg, l'Argentine, le Mexique, les Pays-Bas, l'Écosse, la Mongolie, la Slovénie et l'Espagne, avaient adopté ou manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre des PCF.¹¹ La Suède, jusqu'en octobre 2022, faisait également partie de ce groupe mais a confirmé qu'elle cesserait de qualifier sa politique étrangère de féministe. Le ministre des affaires étrangères a déclaré que l'égalité entre les hommes et les femmes restait une valeur fondamentale en Suède. Cependant, qualifier la politique étrangère de "féministe" a tendance à en obscurcir le contenu et, en outre, entre en concurrence avec la primauté des valeurs et des intérêts suédois.¹² Ces gouvernements visent à intégrer l'égalité des sexes, les droits des femmes et des filles et les principes d'autonomisation dans divers domaines de la politique étrangère, tels que la diplomatie, l'aide au développement, le commerce et la sécurité.

Dans le contexte africain, le Liberia s'est engagé à donner la priorité à l'intégration des perspectives de genre. En avril 2021, le ministre libérien des affaires étrangères, S.E. Dee-Maxwell Saah Kemayah Sr, a annoncé que le président libérien George Manneh Weah avait insisté sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à accroître la participation des femmes et des jeunes filles au leadership national. L'objectif est d'impliquer les femmes et les filles du Liberia dans tous les aspects de la vie publique. Le Liberia a continuellement cherché à comprendre et à affiner sa stratégie concernant la PEF avec le soutien du gouvernement suédois. Toutefois, la décision de la Suède de mettre fin à son programme de longue date ne permet pas de savoir qui est le nouveau mentor du Liberia en matière de programmes de formation professionnelle. Toutefois, la ministre Saydee-Tarr a souligné l'engagement du Liberia en faveur d'une politique étrangère progressiste axée sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Les principaux domaines d'intervention comprennent la promotion de la participation des femmes et des filles aux efforts de paix et de sécurité et la promotion de leurs droits économiques. Joseph Boakai, le nouveau président élu du Liberia à partir de janvier 2024, devrait donner la priorité à la promotion des intérêts du Liberia dans le cadre du FFP. Toute l'attention sera portée sur la manière dont il envisage de traiter cette question au cours de son mandat. Compte tenu de l'évolution actuelle du Liberia en matière de FFP, il existe une formidable opportunité de concrétiser cet objectif par le biais de sa conception. Cela dépendra bien sûr de la décision de consulter ou non la société civile, de l'ancrage dans les principes féministes africains et de la reconnaissance de l'influence des héritages coloniaux sur les systèmes de connaissance africains. Une perspective afro-féministe permettra de décoloniser la PEF et de donner la priorité aux expériences des femmes et des filles libériennes.

D'autre part, l'intention de la Libye de se doter d'une PEF est centrée sur l'alignement sur d'importantes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) qui prônent un programme pour les femmes et les filles, la paix et la sécurité (FPS), telles que les résolutions 1325 et 2467, et le programme plus large de FPS. Cependant, les conflits politiques se sont multipliés dans tout le pays, y compris au sein de l'exécutif. Les troubles politiques actuels, l'opposition aux droits des femmes et des filles et la répression des militants des droits de l'homme contredisent directement l'engagement supposé de la Libye en faveur d'une PEF.

À l'instar d'autres PEF des pays du Sud, les modèles actuels de PEF prônent la promotion de l'autonomisation économique des femmes et des filles. Le Mexique a pris les devants en Amérique latine en adoptant la Déclaration sur la politique étrangère féministe pour l'Amérique latine et les Caraïbes (la Déclaration) en mars 2024. L'annonce a été faite conjointement par le Chili et la Colombie, et a reçu le soutien de la Bolivie, du Brésil, de la République dominicaine et de l'Équateur.¹³ La politique étrangère de la région est axée sur la promotion de l'égalité des sexes, guidée par les principes de l'égalité des sexes. La déclaration préconise explicitement la participation active et l'orientation des femmes de la région, dans le but de réduire les disparités entre les sexes et de favoriser l'autonomisation et l'autonomie économique des femmes de tous les milieux. Elle vise également à s'attaquer aux facteurs sous-jacents à l'origine des inégalités, tels que la discrimination, la violence et la pauvreté, au niveau régional. Cependant, ces PEF ont tendance à négliger de traiter ou de remettre en question les systèmes néolibéraux et patriarcaux qui perpétuent les disparités entre les hommes et les femmes et les inégalités. En outre, bien que de nombreuses PEF reconnaissent que le changement climatique est un problème urgent, ils négligent le fait que l'anarchie climatique est le résultat de l'impérialisme et de l'appropriation capitaliste. Les États qui se concentrent sur les PEF n'ont pas uniformément utilisé une perspective intersectionnelle basée sur les droits lorsqu'ils ont répondu aux demandes féministes de combattre l'austérité ou de s'attaquer à l'ensemble de l'épidémie de la dette.14 Il est essentiel de souligner l'impact permanent du colonialisme européen, et toute politique étrangère féministe doit reconnaître l'impact historique et traiter les effets durables des héritages coloniaux.15 Les PEF n'incarneront véritablement les principes féministes que lorsqu'ils aborderont la décolonisation de multiples domaines, y compris le financement, le commerce, l'allègement de la dette, etc, tout en reconnaissant l'importance des réparations.

Il est évident que cette tendance émergente de PEF pourrait perturber l'architecture financière mondiale en remettant en question notre compréhension des affaires étrangères, en offrant de nouvelles possibilités de réimagination et en démontrant le potentiel d'une transformation révolutionnaire dans la lutte contre la dette. Ceci est essentiel pour l'efficacité de la politique étrangère féministe car elle affecte de manière significative le progrès économique des femmes et des filles, l'accès et la propriété des ressources ainsi que les services publics. Une PEF qui ne prendrait pas en compte la dette ne s'attaquerait pas efficacement aux injustices et aux contraintes sous-jacentes qui entravent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une PEF qui ne prendrait pas en compte la dette ne s'attaquerait pas efficacement aux injustices et aux contraintes sous-jacentes qui entravent l'égalité entre les femmes et les hommes.



Une approche féministe de la politique étrangère peut soutenir une transparence et une responsabilité accrues dans les procédures liées à la dette

Transparence et responsabilité de la dette Il est essentiel de mettre en place des mécanismes de transparence et de responsabilité pour empêcher l'accumulation de dettes illégitimes, y compris les dettes résultant de transactions illicites, de prêts odieux ou d'initiatives qui ont un impact négatif sur les femmes, les filles et les communautés marginalisées. Plaider en faveur de la transparence et de la responsabilité dans les transactions liées à la dette peut contribuer à faire en sorte que les créanciers et les emprunteurs soient tenus pour responsables de leurs actes, et peut également jouer un rôle dans la protection des femmes et des jeunes filles contre l'exploitation. Une approche féministe de la politique étrangère peut soutenir une transparence et une responsabilité accrues dans les procédures liées à la dette, telles que les contrats d'emprunt, la négociation et le remboursement. Cela garantira que les perspectives des femmes et des filles sont prises en compte dans la formulation des décisions concernant la gestion de la dette et que les politiques liées à la dette n'aggravent pas les disparités entre les hommes et les femmes.

Budgétisation sensible au genre

Les responsabilités liées au service de la dette peuvent détourner les ressources des dépenses consacrées aux services sociaux essentiels au bien-être et à la prospérité des femmes et des filles. La budgétisation sensible au genre joue un rôle crucial dans la résolution des problèmes liés à la dette en favorisant une répartition équitable des ressources, en améliorant l'efficacité des dépenses publiques, en renforçant la responsabilité et la transparence, en soutenant le développement durable et en faisant progresser l'intégration de la dimension de genre dans les politiques. La PEF peut promouvoir une budgétisation sensible au genre dans les pays débiteurs afin de garantir que le remboursement de la dette et les politiques fiscales donnent la priorité aux investissements dans l'égalité des sexes, les services sociaux et les programmes de réduction de la pauvreté qui bénéficient aux femmes et aux filles ainsi qu'aux groupes marginalisés.

Programmes d'ajustement structurel (PAS) et allègement de la dette Le montant excessif de la dette dans de nombreux pays a un impact plus important sur les femmes et les filles, qui sont souvent confrontées aux conséquences des mesures d'austérité et des réductions budgétaires visant à rembourser la dette. Une approche féministe de la politique étrangère devrait faire pression pour que les institutions financières internationales et les structures de remboursement de la dette se concentrent sur le bien-être social et sur l'équité et l'égalité entre les sexes. Il peut s'agir de promouvoir des conditions équitables de remboursement de la dette, d'alléger la dette des pays dont le fardeau est insoutenable et de veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel (PAS) n'aient pas d'impact injuste sur les femmes, les jeunes filles et les groupes marginalisés.

Lutte contre les inégalités structurelles

Les PEF peuvent s'attaquer aux inégalités structurelles qui sous-tendent les crises de la dette, telles que les disparités dans l'allocation des ressources, les normes juridiques et sociales discriminatoires, l'exploitation économique et la dynamique du pouvoir au niveau mondial. Il pourrait s'agir de soutenir des politiques commerciales féministes et de s'attaquer à des problèmes tels que l'évasion fiscale et les pratiques de prêt nuisibles qui aggravent la dépendance à l'égard de la dette. En s'attaquant à ces causes profondes, la politique étrangère féministe peut contribuer à prévenir de futures crises de la dette, en favorisant un développement inclusif et durable pour tous.



SRI LANKA ET ZAMBIE





Si le Sri Lanka et la Zambie présentent des similitudes dans la lutte contre les inégalités entre les sexes, les contextes spécifiques, les normes culturelles, les cadres juridiques et les facteurs socio-économiques contribuent à des défis distincts dans chaque pays. Ces deux pays sont confrontés à des écarts flagrants entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur. Dans les deux pays, les femmes et les filles sont sous-représentées dans les postes de direction économique et politique. Lors des dernières élections, le Sri Lanka n'a eu que 5 % de femmes et de filles élues au parlement, tandis que les élections de 2021 en Zambie n'ont permis d'atteindre qu'une représentation de 15 % de femmes et de filles au sein du corps législatif. Cette situation a finalement limité la participation des femmes et des filles aux questions de gouvernance, y compris aux crises de la dette des deux pays. Dans les deux pays, la plupart des femmes et des filles sont concentrées dans le secteur informel, où la sécurité de l'emploi et les salaires sont inférieurs à ceux des hommes. En ce qui concerne l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, la mortalité maternelle reste préoccupante dans les deux pays. L'accès aux services de santé maternelle de qualité, en particulier dans les zones rurales, est un défi qui affecte les résultats de santé des femmes et des filles. Dans les deux pays, les filles sont confrontées à des défis tels que les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés et d'autres pratiques néfastes, les normes culturelles favorisant l'éducation des garçons et l'accès limité à une éducation de qualité. Tous ces facteurs rendent les filles et les femmes plus vulnérables aux effets économiques et sociaux d'une dette insoutenable.

Actuellement, les deux pays sont engagés dans la restructuration de leurs dettes publiques en créant des plans de remboursement durables. Pour ce faire, ils se sont engagés avec les créanciers et les institutions financières internationales à négocier des programmes d'allègement et de restructuration de la dette. En février 2021, la Zambie est devenue le deuxième pays, après le Tchad, à adhérer au cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI - cadre commun). Cette initiative a été approuvée par le G20 et le Club de Paris en 2020, afin de soutenir, de manière structurelle, les pays à faible revenu dont la dette est insoutenable. Dans le cadre de cette initiative, le

traitement de la dette sur le site¹⁹ est envisagé au cas par cas, sur la base des demandes des pays endettés éligibles. Une fois qu'un pays a demandé la création d'un comité des créanciers, des négociations sont organisées et soutenues par le FMI et la Banque mondiale, notamment par le biais de l'analyse de la viabilité de la dette.

La Zambie est un cas test clé du cadre commun,²⁰ , qui, en théorie, devrait aider les pays à revenir rapidement à la viabilité économique. La Banque mondiale a conclu que 60%²¹ des pays à faible revenu (PFR) sont en situation de surendettement ou à haut risque, et qu'un processus efficace de restructuration de la dette est essentiel pour éviter une catastrophe économique. Cependant, le cadre commun s'est avéré être une approche minimaliste et insuffisante.²² Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (²³) et le G20 (⁶) ont tous déclaré leur intention de le réformer, en s'inspirant notamment de l'expérience zambienne. D'autre part, le Sri Lanka, en tant que pays à revenu intermédiaire, ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier du cadre commun. Il a donc entamé des négociations sur la restructuration de sa dette avec un certain nombre de ses créanciers, y compris son principal créancier, la Chine. En 2023, le pays a obtenu du FMI un renflouement de 2,9 milliards de dollars, à condition qu'un accord sur la dette satisfasse les créanciers étrangers. Les processus des deux pays ont été confrontés à de nombreux défis et retards qui ont eu des conséquences désastreuses pour les citoyens les plus vulnérables, le coût de la vie ayant grimpé en flèche ces dernières années.

Les crises de la dette dans les deux pays ont eu de graves répercussions sur la fourniture de services sociaux en raison des mesures d'austérité mises en œuvre pour honorer les obligations liées à la dette. Les réductions des dépenses sociales ont affecté les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels, touchant les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles²⁴, exacerbant ainsi les inégalités. En outre, les réductions des dépenses sociales dues à la dette ont des conséquences importantes sur le travail et les soins non rémunérés des femmes. Malgré son rôle essentiel dans le maintien des ménages et des communautés, le travail non rémunéré est invisible dans les systèmes de comptabilité nationale, ce qui sous-évalue la contribution des femmes à l'économie. Il n'est pas non plus pris en compte de manière adéquate dans les décisions politiques et l'allocation des ressources.

Les mesures d'austérité causent de graves dommages aux économies des deux pays, poussent de nombreuses personnes dans la pauvreté, en particulier les femmes et les jeunes filles, et privent les citoyens de leurs droits humains fondamentaux.²⁵ En 2023, ActionAid Zambie a averti que le programme du FMI aura des effets sociaux et économiques significatifs sur le pays. Le rapport note également que les femmes et les jeunes filles, en particulier celles qui vivent déjà dans la pauvreté, seront touchées de manière disproportionnée car elles sont moins bien payées, n'ont que peu ou pas d'économies et sont les plus susceptibles d'être affectées par les réductions de subventions. Au Sri Lanka, des millions de personnes n'ont plus les moyens d'acheter des produits de première nécessité tels que la nourriture et les médicaments. Les recherches menées par l'Institut de recherche médicale du Sri Lanka estiment que la

malnutrition aiguë passera probablement de 13 à 20 %, tandis que le nombre d'enfants souffrant de malnutrition sévère devrait doubler, passant de 35 000 à 70 000.26

En mai, le Zambia Energy Regulation Board (ZERB) a annoncé une deuxième hausse en 2024 des prix de détail des produits pétroliers dans le pays. Il s'agit de l'une des nombreuses hausses annoncées depuis décembre 2021, qui ont vu le prix des produits pétroliers doubler en seulement deux ans, ce qui est sans précédent en Zambie.²⁷ Les femmes et les filles, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont souvent touchés de manière disproportionnée par les réductions des services sociaux résultant de la restructuration de la dette.²⁸

Les expériences du Sri Lanka et de la Zambie mettent en lumière les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les pays du Sud, alors que la crise de la dette continue d'accroître leur vulnérabilité, de réduire l'accès aux services essentiels et d'augmenter les risques d'exploitation. Pour remédier aux effets sexospécifiques de cette crise de la dette, il faut s'efforcer de protéger les droits des femmes et des filles, de donner la priorité aux dépenses sociales, de promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles et de garantir la participation des femmes et des filles aux structures, processus et mécanismes de prise de décision. En reconnaissant et en traitant ces intersections, les gouvernements des pays du Sud confrontés au même défi peuvent œuvrer à l'édification de sociétés plus équitables et plus résistantes.

Les PEF peuvent améliorer les processus de restructuration en plaidant en faveur de politiques et d'approches tenant compte de la dimension de genre. La restructuration de la dette peut devenir plus équitable, durable et inclusive en donnant la priorité aux droits des femmes et des filles, à l'autonomisation économique, à la protection sociale et à une participation significative. Cette approche profite aux femmes et aux filles et contribue au développement global et à la stabilité des pays du Sud. La PEF peut être utilisé pour plaider en faveur de l'inclusion d'évaluations de l'impact sur le genre dans les processus de restructuration de la dette. Une telle évaluation analyserait la manière dont les politiques d'endettement et les mesures d'austérité affectent différemment les femmes et les filles, les hommes et les garçons. En outre, le gouvernement peut s'assurer que l'étude d'impact prend en compte les effets disproportionnés sur les femmes et les filles, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux, aux soins de santé, à l'éducation et aux opportunités économiques.

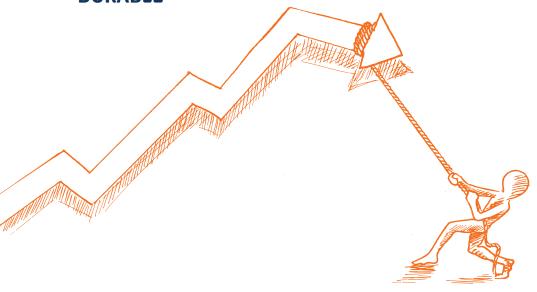
La société civile des pays du Sud fait depuis longtemps pression pour participer au processus de restructuration de la dette. À ce titre, l'adoption d'une approche FFP garantira la participation significative des femmes et des filles aux négociations sur la restructuration de la dette et aux processus de prise de décision en encourageant l'inclusion d'organisations de femmes et de filles, d'experts en matière d'égalité des sexes et de groupes de la société civile afin de garantir la prise en compte de diverses perspectives.

La restructuration de la dette peut devenir plus équitable, durable et inclusive en donnant la priorité aux droits des femmes et des filles, à l'autonomisation économique, à la protection sociale et à une participation significative.



CRISES DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT

INITIATIVES APPELANT À UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE, À DES MÉCANISMES INCLUSIFS ET JUSTES ET À UN FINANCEMENT DURABLE



Initiative de Bridgetown

L'initiative de Bridgetown, proposée par le Premier ministre de la Barbade, Mia Mottley, en 2022 lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (29) COP27, lance un appel audacieux en faveur de changements et de nouveaux mécanismes qui fourniraient un financement inclusif et résilient pour faire face aux crises du climat et du développement. Cette initiative est particulièrement pertinente pour les pays du Sud, notamment pour relever les défis urgents du changement climatique et de la viabilité de la dette. Cette proposition vise à réformer le système financier mondial afin de répondre pleinement aux besoins des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement (PEID) et d'autres nations vulnérables, en leur fournissant un financement plus accessible pour l'action climatique et le développement durable.

L'initiative de Bridgetown propose³⁰ des mécanismes visant à réduire les taux d'intérêt pour les pays vulnérables au climat, ce qui rendrait moins coûteux le financement des projets d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets, en proposant des approches innovantes en matière d'allègement et de restructuration de la dette pour les pays surendettés, en liant la viabilité de la dette à la vulnérabilité et à l'action en matière de climat. En outre, il préconise une réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS) des pays riches vers les pays en développement, afin de leur fournir les liquidités dont ils ont tant besoin sans alourdir le fardeau de leur dette, et propose d'insérer des clauses relatives aux catastrophes climatiques dans les instruments de la dette souveraine. Ces clauses permettraient de suspendre les paiements de la dette à la suite de catastrophes liées au climat, ce qui donnerait une marge de manœuvre budgétaire pour les efforts de redressement sans exacerber le surendettement.

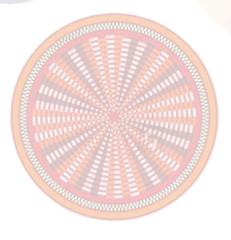
L'initiative de Bridgetown offre la possibilité d'apporter des changements systémiques à l'architecture financière internationale afin d'aider les pays du Sud à lutter contre le changement climatique, à poursuivre le développement durable et à atteindre la stabilité économique. Si l'initiative de Bridgetown ne s'identifie pas explicitement à une approche féministe de la double crise de la dette et du changement

climatique, elle cherche néanmoins à améliorer l'accès au financement climatique et à soutenir les projets de résilience et d'adaptation ; elle bénéficie indirectement aux femmes en atténuant potentiellement certaines des pressions liées au climat auxquelles elles sont confrontées. Cela est particulièrement important pour les pays du Sud, où les femmes sont souvent les premières responsables de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire des ménages.

Les réformes financières et l'amélioration de l'accès au financement qu'elle propose, si elles sont menées selon une approche féministe, peuvent renforcer l'autonomie économique des femmes en offrant de meilleures opportunités aux femmes entrepreneurs et aux entreprises dirigées par des femmes, en particulier dans les secteurs de l'économie durable et de l'économie verte. Cette autonomisation économique est cruciale pour promouvoir l'égalité des sexes et améliorer le bien-être général des économies du Sud.

Pour s'attaquer efficacement aux disparités entre les sexes qui prévalent dans les pays du Sud, l'initiative de Bridgetown doit veiller à ce que les femmes participent à la prise de décision à tous les niveaux, y compris à la conception et à la mise en œuvre des projets climatiques, afin qu'ils répondent aux besoins des femmes et des hommes. En outre, l'initiative pourrait promouvoir des services et des produits financiers spécifiquement conçus pour répondre pleinement aux besoins des femmes, tels que la microfinance et les facilités de crédit qui soutiennent l'entreprenariat féminin dans l'économie verte. Cette approche reconnaît les obstacles auxquels les femmes sont souvent confrontées dans l'accès au financement en raison de problèmes systémiques tels que le manque de garanties et les préjugés sexistes existants. L'accent mis par l'initiative de Bridgetown sur la restructuration de la dette et la viabilité financière permet de renforcer les systèmes de protection sociale, au bénéfice des populations vulnérables, en particulier les femmes et les filles. La proposition d'incorporer des clauses de genre en cas de catastrophe dans les instruments de la dette peut offrir un soutien important après une catastrophe, qui reconnaît l'impact disproportionné sur les femmes et les filles, y compris des risques plus élevés de violence sexiste et de perte de moyens de subsistance. Ces mesures visent à garantir des efforts de redressement inclusifs et équitables et, à mesure que les pays réduisent le fardeau de leur dette nationale, ils disposent de plus de ressources pour les services sociaux axés sur les femmes, tels que les soins de santé et l'éducation.







DÉCLARATION POLITIQUE SUR LES APPROCHES FÉMINISTES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AGNU78 LE 20 SEPTEMBRE 2023

La déclaration ne traite pas directement de la crise actuelle de la dette ; toutefois, ses principes et ses actions peuvent contribuer à une approche plus inclusive pour relever les défis sous-jacents auxquels sont confrontés les pays du Sud. Elle met l'accent sur la responsabilisation et l'autonomie des femmes et des filles, y compris leur accès aux ressources. Dans de nombreux pays du Sud, les femmes et les filles apportent une contribution essentielle à l'économie, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture et l'économie de soins.31 Leur autonomisation économique peut stimuler la croissance économique globale et la résilience, contribuant ainsi à gérer et à surmonter les défis de la dette. En outre, l'intégration des principes féministes dans les politiques étrangères peut inclure le plaidoyer en faveur d'une budgétisation sensible au genre dans les pays du Sud. Cela permet de s'assurer que les allocations budgétaires tiennent compte des besoins et des priorités des femmes, des filles et des groupes marginalisés, ce qui peut conduire à des dépenses sociales et à des stratégies de réduction de la pauvreté plus efficaces. L'engagement à garantir la réalisation des droits humains de toutes les femmes et de toutes les filles, ainsi que l'amélioration de leur représentation politique, peut conduire à des politiques qui s'attaquent aux inégalités en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités économiques. En promouvant l'inclusion sociale et économique, les pays du Sud peuvent construire des sociétés plus résilientes et mieux équipées pour gérer les défis liés à la dette.

En promouvant l'inclusion sociale et économique, les pays du Sud peuvent construire des sociétés plus résilientes et mieux équipées pour gérer les défis liés à la dette.

La déclaration s'inscrit parfaitement dans le programme des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 et 10 et les indicateurs de genre dans d'autres objectifs qui visent à promouvoir l'égalité des sexes. Tout progrès réalisé en vue d'atteindre ces objectifs est susceptible de créer un environnement plus stable et plus prospère pour le développement économique, ce qui pourrait réduire la dépendance à l'égard de la dette. La collaboration au sein du système des Nations unies et d'autres contextes multilatéraux peut soutenir les efforts visant à améliorer la gouvernance et la transparence. Des structures de gouvernance transparentes sont essentielles pour une gestion efficace de la dette, la réduction de la corruption et la garantie que les fonds empruntés sont utilisés aux fins prévues.

L'engagement à travailler en étroite collaboration avec la société civile et les mouvements féministes renforcera les organisations de base qui plaident souvent en faveur d'une meilleure gouvernance, de la responsabilité et de la justice sociale. L'implication des communautés locales dans les processus de prise de décision, y compris ceux liés à la gestion de la dette et aux priorités de dépenses, est un moyen de parvenir

à des solutions durables et centrées sur les personnes. Dans de nombreux pays du Sud, des questions telles que les relations commerciales inégales,³² les industries extractives et le manque d'investissement dans les services sociaux contribuent aux crises de la dette. S'attaquer à ces causes profondes par le biais d'un principe FFP ouvre la voie à un développement économique plus durable et plus équitable. Les efforts de collaboration au sein de divers mouvements et initiatives FFP et d'autres partenaires internationaux peuvent jeter les bases de solutions partagées et de meilleures pratiques pour gérer les crises de la dette. Cette collaboration peut également consister à plaider en faveur de processus de restructuration de la dette plus équitables, d'un allègement de la dette et d'un soutien aux pays en développement confrontés à des problèmes d'endettement.



LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est un traité environnemental international visant à lutter contre le changement climatique en réduisant les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Elle a été établie en 1992 et a donné lieu à des accords majeurs, tels que le Protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Paris (2015). L'établissement d'un lien entre la CCNUCC, la dette et la politique étrangère féministe reconnaît l'interconnexion de la durabilité environnementale, des conditions économiques et de l'égalité des sexes. Les pays du Sud sont confrontés à un endettement considérable qui limite leur capacité à investir dans des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Pourtant, ces pays sont souvent les plus vulnérables aux effets du changement climatique, bien qu'ils contribuent le moins aux émissions mondiales. L'allègement de la dette et les mécanismes financiers dans des cadres tels que la CCNUCC peuvent permettre à ces pays d'allouer davantage de ressources au développement durable et à la résilience climatique.

FFP reconnaît les effets disproportionnés du changement climatique sur les femmes et les filles, qui sont souvent les premières victimes des difficultés induites par le climat, telles que l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau. L'intégration d'une perspective féministe dans la politique climatique, y compris dans les initiatives prises dans le cadre de la CCNUCC, plaide en faveur d'une action climatique tenant compte des sexospécificités. Il s'agit d'assurer la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels, de prendre en compte les vulnérabilités propres à chaque sexe et d'exploiter le rôle des femmes et des filles en tant que leaders dans les efforts de durabilité et de résilience climatique. Ainsi, l'intégration du traitement de la dette par l'adoption d'une approche FFP dans le cadre de la CCNUCC peut contribuer à une action climatique plus équitable, plus durable et plus efficace. Cela permettra de reconnaître et de traiter les inégalités structurelles qui exacerbent la vulnérabilité climatique, et de s'assurer que les politiques climatiques sont inclusives et équitables en tenant compte des besoins et des contributions de tous les segments de la société, en particulier ceux des femmes et des filles et des communautés marginalisées dans les pays en développement.

LES CAMPAGNES DES GROUPES DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA JUSTICE SOCIALE

FORUM ET RÉSEAU AFRICAINS SUR LA DETTE ET LE DÉVELOPPEMENT

En 2021, sous l'impulsion du Forum et du Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), lors de la première Conférence africaine sur la dette, les délégués ont adopté la Déclaration de Harare (la Déclaration). Spécifique aux besoins des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables, la Déclaration note que la dette actuelle et l'architecture financière ne fonctionnent pas pour les peuples d'Afrique. Elle note également que l'architecture actuelle renforce les tendances patriarcales qui ont pour conséquence d'aggraver les inégalités et la marginalisation des femmes et des filles, les exposant ainsi de manière disproportionnée aux chocs des crises économiques et sociales.

La Déclaration souligne également que "(l)a vague de jeunes Africains, moteur du programme de transformation structurelle du continent, risque d'être une occasion manquée en raison de la dette accumulée aujourd'hui, tout en étant potentiellement exclue de l'accès au financement qui est désespérément nécessaire pour investir dans leur avenir - en particulier les subventions et le financement concessionnel pour les déficits d'infrastructure, la stimulation des chaînes de valeur régionales, les emplois dans l'industrie manufacturière et plus encore". Les jeunes supporteront le poids d'un avenir hypothéqué et celui d'un groupe surtaxé pour payer le fardeau de la dette. Depuis 2021, AFRODAD organise la conférence annuelle sur la dette, qui crée un espace pour les dirigeants et les citoyens africains afin de partager les meilleures pratiques et de développer des solutions inclusives et durables à la crise de la dette.

LE RÉSEAU LATINO-AMÉRICAIN POUR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Au fil des ans, le Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale (Latindad) a réalisé un travail important sur le lien entre la dette souveraine et le genre.³³ Dans une étude intitulée "Women and Girls, Debt and Gender Inequalities", Latindad a exploré les effets sexospécifiques de l'endettement en Amérique latine,³⁴ en particulier après la pandémie de Covid-19. D'autres études menées par Latindad soulignent comment les politiques visant à garantir la viabilité de la dette, telles que celles qui recherchent l'"austérité", génèrent des crises économiques qui affectent l'emploi et les revenus du travail. De plus, elles créent des restrictions dans le budget public, affectant directement la population et en particulier les femmes et les jeunes filles.³⁵

Les principales questions posées par les défenseurs des droits de l'homme sont les suivantes :

- **Abolir les mesures d'austérité :** Les mesures d'austérité conduisent souvent à des coupes dans les dépenses sociales, ce qui affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les gouvernements devraient plutôt donner la priorité à l'investissement social et à la fourniture de services publics.
- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes : Adopter des politiques qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes et des filles. Il s'agit notamment de combler les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, de promouvoir la participation des femmes et des filles au marché du travail et de garantir un accès égal aux services sociaux.
- Viabilité de la dette : Les politiques visant à garantir la viabilité de la dette ne doivent pas conduire à des crises économiques qui affectent l'emploi et les revenus du travail et créent des restrictions dans le budget public qui affectent directement les citoyens, en particulier les femmes et les filles.

- **Politiques fiscales équitables :** Dans le contexte de l'inégalité fiscale, la dette publique finit souvent par être payée par les secteurs qui ont le moins bénéficié des déboursements de la dette. Par conséquent, des politiques fiscales équitables doivent être mises en œuvre pour garantir que la charge du remboursement de la dette est équitablement répartie.
- Approche des droits de l'homme: Le remboursement de la dette ne doit pas se faire en limitant les droits de l'homme ou en entravant les actions visant à réduire les inégalités. Les gouvernements doivent adopter une approche du remboursement de la dette fondée sur les droits de l'homme, en veillant à ce que les droits de tous les citoyens, en particulier des femmes et des jeunes filles, soient protégés.

En 2020, le Mexique est devenu le premier pays d'Amérique latine à adopter un PCF.³⁶ À l'époque, cette politique témoignait de l'engagement du pays en faveur de l'égalité des sexes et de la construction d'une société juste, pacifique et inclusive. Le Chili lui a emboîté le pas en 2023,³⁷ en donnant la priorité au changement climatique, à la coopération économique et aux soins complets. La Colombie a exprimé son engagement en faveur d'un PCF qui met l'accent sur la résistance aux stéréotypes hétéronormatifs liés à la définition des rôles des hommes et des femmes.

Ces PEF latino-américaines servent de plateformes pour la transformation politique et institutionnelle. Ils promeuvent des politiques axées sur le genre telles que la diplomatie, les budgets, les négociations multilatérales, le commerce et les processus de médiation. La nécessité de remettre en question les inégalités de pouvoir systémique est de plus en plus reconnue dans les programmes de formation professionnelle. Cependant, cette initiative menée par l'Occident peut également reproduire les hiérarchies mondiales dominantes qui existaient au départ.

En tant que tels, les plans de financement pluriannuels devraient continuer à être intersectionnels, reconnaissant l'interconnexion du genre avec d'autres formes de discrimination. Ils devraient assurer la cohérence entre les différents domaines politiques en s'alignant sur les objectifs nationaux et internationaux. Plus important encore, ils devraient impliquer diverses perspectives, y compris la société civile, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

MOUVEMENT DES PEUPLES ASIATIQUES SUR LA DETTE ET LE DÉVELOPPEMENT

En Asie, le Mouvement des peuples asiatiques sur la dette et le développement (APMDD), qui est une alliance régionale de mouvements populaires, d'organisations communautaires, de coalitions, d'ONG et de réseaux, a mené une campagne sur les réformes de l'architecture financière internationale.

Cest dernières années, APMDD a mené une campagne en faveur de la justice fiscale et de la justice de genre. Cette campagne vise à réformer les systèmes, structures, normes sociales et pratiques patriarcales profondément enracinées qui sous-tendent les systèmes fiscaux actuels.³⁸ Elle s'appuie sur l'expérience de l'APMDD dans les pays du Sud, où l'architecture financière ne reconnaît souvent pas les femmes et les filles en tant qu'agents économiques ; le travail non rémunéré n'est pas reconnu ou pris en compte dans les politiques fiscales et budgétaires. En 2019, l'APPMD a mené une campagne intitulée "Make Taxes Work for Women and Girls". Cette campagne s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges visant à réformer les systèmes financiers mondiaux pour les rendre plus justes et équitables.³⁹

CAMPAGNE STOP THE BLEED

En 2021, un collectif de sept organisations de la société civile (OSC) panafricaines - Africa Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD); Africa Women and Girls's Development and Communication Network (FEMNET); International Trade Union Confederation Africa (ITUC Africa); Union panafricaine des avocats (PALU); Tax Justice Network Africa (TJNA); Nawi - Afrifem Macroeconomics Collective (Nawi Collective); et Trust Africa (TA) se sont réunies pour lancer une campagne africaine sur la dette, sous les auspices de la campagne "Stop the Bleeding" ("Arrêtez l'hémorragie").

Depuis 2022, la campagne "Stop the Bleeding" mobilise, organise et relance le plaidoyer sur la dette et influence les décideurs politiques au niveau national et régional sur la gestion prudente de la dette et l'investissement équitable dans les services publics. La campagne souligne qu'en dehors de l'annulation totale de la dette, les risques de crise de la dette sont reportés plutôt que d'être fondamentalement résolus par une suspension des paiements. Sans une annulation complète impliquant tous les créanciers, les pays africains détourneront les ressources libérées vers le service de la dette extérieure (créanciers privés et commerciaux). En effet, selon les militants, la crise de la dette a un impact direct sur les jeunes du continent en général et sur les filles en particulier.

Le rapport "Stop the Bleeding" note que la dette et les flux financiers illicites (FFI) nuisent à l'équité verticale et à la progressivité des systèmes fiscaux, ce qui a un impact négatif sur les femmes et les filles. L'autonomisation économique des femmes et des filles ne se limite pas à la capacité de rivaliser sur un pied d'égalité ; elle concerne l'accès aux ressources financières et leur contrôle, l'accès à un travail décent, le contrôle de leur propre temps et une participation significative à la prise de décision économique à tous les niveaux, depuis le ménage jusqu'aux institutions internationales et aux espaces politiques.

La campagne "Stop the Bleeding" a adopté une approche féministe de la crise de la dette en reconnaissant l'importance de remplacer les systèmes patriarcaux et les institutions qui consacrent l'inégalité. En tant que telle, la campagne cherche à redresser les déséquilibres de pouvoir non seulement pour les États souverains, mais aussi pour les citoyens qui sont souvent marginalisés et affectés de manière disproportionnée par les décisions d'un petit nombre.

L'initiative de Bridgetown est une initiative clé pour les pays du Sud car elle s'attaque directement à la double crise⁴⁰ du changement climatique et de la vulnérabilité de la dette. La plupart de ces pays ont été touchés par les effets du changement climatique, tels que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles, l'élévation du niveau des mers et l'évolution des conditions agricoles. Pourtant, leur contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre est très minime. Dans le même temps, la plupart d'entre eux sont surendettés ou sur le point de l'être, ce qui limite leur capacité à investir dans les projets nécessaires à la résilience climatique et au développement durable.

AFRICA UNION AGENDA 2063

L'Agenda 2063 de l'Union africaine fournit une architecture complète pour le développement de l'Afrique⁴¹, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Combiné aux principes du PPF et aux stratégies de gestion durable de la dette, il offre une opportunité significative de relever le triple défi de la dette, de l'inégalité entre les sexes et du développement économique.

En intégrant la dimension de genre dans les politiques d'endettement, en promouvant un financement durable pour l'autonomisation des femmes et des filles, en garantissant la participation des femmes et des

filles aux processus décisionnels et en abordant des questions telles que la violence fondée sur le genre et les droits en matière de soins de santé, l'Afrique peut progresser vers un avenir plus inclusif, plus équitable et plus prospère pour tous ses citoyens d'ici 2063. Cela nécessite un effort concerté de la part des gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et du secteur privé pour donner la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.



RECOMMANDATIONS FÉMINISTES ET CONCLUSIONS

Nous reconnaissons les objections qui entourent l'utilisation généralisée de l'expression "politique étrangère féministe" en ce qui concerne son utilisation en Afrique. Les féministes africaines ont soulevé des objections fondées sur la domination des pays du Nord dans le discours actuel de la PFE, l'engagement limité des féministes africaines et l'absence d'interrogation approfondie sur les histoires du Sud. Notre point de vue est que, s'il est possible d'améliorer la PEF, il faut le rendre plus universel et démocratique en tenant compte des expériences et des intérêts variés des femmes et des filles, en particulier celles d'Afrique. Nous reconnaissons les pionnières qui ouvrent la voie au démantèlement du concept de colonisation, telles que le Collectif féministe africain sur les politiques féministes informées (Collectif AFIP). Les féministes africaines persistent à défendre une perspective décoloniale de la politique nationale et étrangère, ancrée dans une vision globale d'un nouveau PCF qui s'oppose à l'impérialisme.

En tant que telle, la politique étrangère féministe doit intégrer la (les) théorie(s) féministe(s) africaine(s), la Charte féministe africaine, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Protocole de Maputo en tant que fondements essentiels. Nous soutenons que cette base fondamentale est essentielle pour garantir que la politique étrangère féministe incorpore des idéaux africains qui remettent farouchement en question les inégalités de pouvoir existant au niveau mondial. Nous soutenons que le modèle économique néolibéral existant s'oppose fondamentalement aux objectifs des réformes politiques transformatrices guidées par le féminisme africain. Dans ce contexte, la PEF peut s'efforcer de s'attaquer au problème de la dette dans les pays du Sud, en particulier en Afrique, comme le montre le document.

·... le modèle économique néolibéral existant s'oppose fondamentalement aux objectifs des réformes politiques transformatrices guidées par le féminisme africain.

Remettre à plus tard la résolution du problème du surendettement au sein des PFC entraîne des coûts importants pour les pays emprunteurs, comme le montre l'histoire du cycle perpétuel de la dette dans les pays du Sud. En l'absence d'un cadre mondial efficace pour la gestion de la dette extérieure, les créanciers et les débiteurs persistent à reporter la résolution de ce problème. Cela entraîne une réduction du financement des services publics et une marginalisation accrue des femmes et des jeunes filles, les plaçant dans des situations de plus en plus vulnérables dans tous les aspects de leur vie. Ce problème perdure depuis longtemps et a souvent conduit à des décennies de progrès gâchées et à des souffrances humaines évitables. La situation actuelle est également exacerbée par les conséquences plus graves de la crise actuelle du changement climatique.

Dans ce contexte, nous présentons nos recommandations féministes pour des interventions et des opportunités spécifiques que FFP peut offrir pour promouvoir les droits économiques des femmes et des filles :

Collectif AFIP

Les pays devraient promouvoir des PEF qui ne sont pas seulement féministes de nom, mais qui prennent également des mesures féministes et s'attaquent aux défis spécifiques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les différents pays. Pour ce faire, il convient d'engager un dialogue ouvert et inclusif avec les mouvements féministes, les organisations de défense des droits des femmes et des filles, les experts en matière d'égalité des sexes et les groupes de la société civile issus de différentes régions du continent et de divers horizons. En outre, il sera important d'établir des partenariats avec des groupes communautaires de base qui travaillent sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Ces organisations peuvent fournir des informations précieuses et contribuer à l'élaboration d'une PEF plus nuancé et plus inclusif.

Les pays devraient promouvoir des PEF qui ne sont pas seulement féministes de nom, mais qui prennent également des mesures féministes et s'attaquent aux défis spécifiques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les différents pays.

Institutions financières internationales (IFI).

Les PEF devraient plaider en faveur de changements globaux dans les politiques et les structures des institutions financières internationales (IFI) afin d'atteindre des objectifs féministes substantiels. Cela ouvrira la voie à des mécanismes de service de la dette et à des réglementations fiscales équitables et efficaces qui permettront aux pays en développement de financer de manière adéquate les services publics et la protection sociale, en particulier pour les femmes et les filles.

Les PEF devraient amplifier les appels à la réforme des IFI, où les pays du Nord ont un pouvoir significatif sur leurs pairs du Sud. Il s'agit d'un héritage du colonialisme qui a entraîné des dynamiques de pouvoir bien ancrées.

Gouvernements

Lors de l'élaboration des plans de financement pluriannuels, il est important que les gouvernements veillent à ce que le processus soit transparent et inclusif et à ce que des consultations soient menées avec toutes les parties prenantes concernées. Il est particulièrement important de donner la priorité aux préoccupations des femmes, des filles et des groupes marginalisés, en tenant compte de leurs diverses identités, à chaque étape du processus d'élaboration. L'objectif devrait être de donner la priorité au soutien, à la protection et au développement des plus marginalisés, comme ils se sont initialement engagés à le faire dans le cadre des accords internationaux et régionaux sur les droits de l'homme qu'ils ont ratifiés. Cette approche garantit que les politiques représentent et promeuvent effectivement l'égalité des sexes et la justice sociale.

Les gouvernements devraient observer et évaluer de près les cadres de développement et d'égalité des sexes existants, tels que l'Agenda 2030, les engagements du Forum sur l'égalité des générations,⁴² et les instruments relatifs aux droits de l'homme. Cela les aidera à tirer les leçons des expériences passées et à éviter d'incorporer des stratégies inefficaces dans leurs plans de financement pluriannuels. Il est essentiel que nous donnions activement la priorité à l'utilisation des cadres existants qui peuvent soutenir le développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela implique de s'appuyer sur les domaines où ces cadres ont été négligés ou n'ont pas été soutenus en raison de leur faible adoption.

Encourager activement une compréhension approfondie des conséquences historiques de la colonisation, notamment en termes de marginalisation et d'influence sur la crise de la dette. Cette compréhension devrait couvrir les aspects complexes de la question plutôt que de la simplifier en un concept binaire. Les PEF devraient plaider en faveur de dialogues significatifs avec les pays en développement afin d'aborder l'impact significatif de l'exploitation coloniale sur la richesse actuelle des pays européens. Cela contribuera au processus de décolonisation des PEF et à leur adaptation aux besoins spécifiques de la politique étrangère, en particulier ceux provenant d'Afrique.

FFPs should advocate for meaningful dialogues
with developing countries
to address the significant impact of exploitative colonialism
on the current wealth of European countries.



L'approche macroéconomique actuelle est basée sur le paradigme néolibéral, qui vise à promouvoir la croissance économique en réduisant les déficits fiscaux, principalement par la mise en œuvre de réductions des dépenses. La compréhension et la mise en œuvre des principes des droits de l'homme - tant au niveau mondial qu'au niveau des instances dirigeantes - ont une influence considérable sur la lutte contre les pratiques sociétales existantes qui marginalisent les femmes et les filles. Les PEF devraient appliquer les normes et principes des droits humains des femmes et des filles, tels que la CEDEF, la Convention d'Istanbul (2014) et le Protocole de Maputo, pour se développer continuellement et s'assurer que les PEF remplissent effectivement les obligations des traités et s'attaquent aux principaux acteurs responsables de la violation des obligations de la CEDEF dans les politiques macroéconomiques.

Notes de fin

¹ Lyric Thompson, Spogmay Ahmed and Tanya Khokhar, 'Defining Feminist Foreign Policy: A 2021 Update,' (ICRW 2021) < FFP-2021Update_v4.pdf (icrw.org) > consulté le 3 mars 2024.

- ³ Debt Justice, "The Colonial Roots of Global South Debt: A Tale of Plunder, Exploitation and Resistance" (Debt Justice, novembre 2023) <debtjustice.org.uk/wp-content/uploads/2023/09/The-colonial-roots-of-global-south-debt.pdf> consulté le 5 mars 2024.
- ⁴ Nigerian Institute of Social & Economic Research, 'Analysis of Approved 2024 Federal Government Budget' (NISER, 5 janvier 2024)<2024-Federal-Budget-Analysis.pdf (niser.gov.ng)> consulté le 5 mars 2024.
- ⁵ Debt Justice, "Les racines coloniales de la dette des pays du Sud : une histoire de pillage, d'exploitation et de résistance".
- ⁶ Nations unies, "Zambie: Drought Response Appeal May 2024-December 2024' (ONU, 8 mai 2024) https://zambia.un.org/en/268038-zambia-drought-response-appeal-may-2024-december-2024-may-2024 consulté le 14 mai 2024.
- ⁷ Debt Justice, "Colonialism and Debt : How Debt is Used to Exploit and Control", < Colonialism and Debt Debt Justice> consulté le 8 mars 2024.
- ⁸ Groupe de réaction aux crises mondiales de l'ONU, " A World of Debt : A Growing Burden to Global Prosperity " (ONU juillet 2023) < 2023_07-A-WORLD-OF-DEBT-JULY_FINAL.pdf (un.org) > consulté le 1er avril 2024.
- ⁹ Ibid
- ¹⁰ Déclaration universelle des droits de l'homme < udhr.pdf (un.org) > consulté le 1er avril 2024.
- ¹¹ The Feminist Foreign Policy Tracker https://www.gendersecurityproject.com/feminist-foreign-policy-tracker consulté le 2 avril 2024.
- Hanna Walfridsson, "Sweden's New Government Abandons Feminist Foreign Policy", (Human Rights Watch, 31 octobre 2022) https://www.hrw.org/news/2022/10/31/swedens-new-government-abandons-feminist-foreign-policy consulté le 23 mars 2024.
- Déclaration sur la politique étrangère féministe pour l'Amérique latine et les Caraïbes https://www.gendersecurityproject.com/feminist-foreign-policy-countries/declaration-on-feminist-foreign-policy-for-latin-america-a-and-the-caribbean consulté le 2 avril 2024.
- ¹⁴ ONU Femmes, "Approches sexospécifiques de la politique étrangère et de l'Agenda 2030 : Feminist Foreign Policy' (ONU Femmes, 2023) https://www.unwomen and girls.org/sites/default/files/2023-09/ ender-responsive-approaches-to-foreign-policy-and-the-2030-agenda-feminist-foreign-policies-en.pdf> consulté le 5 avril 2024.

² Centre international de recherche sur les femmes, 'Press Release : ICRW Releases a Feminist Foreign Framework'(ICRW 11 March 2020) https://www.icrw.org/press-releases/press-release-icrw-releases-a-feminist-foreign-policy-framework/ consulté le 3 mars 2024.

- ¹⁵ Friedrich Ebert Stiftung, "Feminist Foreign Policies Must Acknowledge the Continuing Legacies of Colonialism", (FES, 22 juin 2023) https://www.fes.de/en/shaping-a-just-world/article-in-shaping-a-just-world/feminist-foreign-policies-must-acknowledge-the-continuing-legacies-of-colonialism consulté le 5 avril 2024.
- ¹⁶ Union interparlementaire, https://www.ipu.org/> consulté le 5 avril 2024.
- ¹⁷ Banque mondiale, < Who We Are (worldbank.org)> consulté le 8 avril 2024.
- 18 Organisation mondiale de la santé < Organisation mondiale de la santé (OMS) > consulté le 12 avril 2024.
- ¹⁹ Fonds monétaire international, " Questions et réponses sur les questions de dette souveraine " (FMI, 8 avril 2021) https://www.imf.org/en/About/FAQ/sovereign-debt#:~:text=Debt%20 treatments%20and%20the%20 Common,creditors%20 with%20fair%20 burden%20sharing.> consulté le 12 avril 2024.
- ²⁰ Rodrigo Olivares-Caminal, Is Zambia the Piece that will Break the International Financial Architecture? https://blogs.law.ox.ac.uk/oblb/blog-post/2024/01/zambia-piece-will-break-international-financial-architecture consulté le 1er mars 2024.
- ²¹ Groupe de la Banque mondiale, "Developing Countries Paid Record \$ 443.5 Billion on Public Debt in 2022" (13 décembre 2023) https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/12/13/developing-countries-paid-record-443-5-billion-on-public-debt-in-2022 consulté le 13 avril 2024.
- James Thuo Gathii, How To Reform the Global Debt and Financial Architecture (Sheria Publishing House, 2023) how to reform.jun08.indb (afronomicslaw.org) > consulté le 13 avril 2024.
- ²³ Kristalina Georgieva & Ceyla Pazarbasioglu, "The G20 Common Framework for Debt Treatment Must Be Stepped Up" (IMF BLOG,,2 décembre 2021) https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2021/12/02/blog120221the-g20-common-framework-for-debt-treatments-must-be-stepped-up consulté le 14 avril 2024.
- ²⁴ ActionAid Zambie, "Analysis of Zambia's IMF Programme and Fiscal Austerity Impacts on National Government Policy and Commitments to Free Education " (actionaid, mai 2023) https://zambia.actionaid.org/sites/zambia/files/publications/Analysis%20 of%20Zambia%E2%80%99s%20IMF%20Programme%20and%20Fiscal%20Austerity%20Impacts-%20ACTIONAID%20ZAMBIA%20 %281%29.pdf> consulté le 20 avril 2024.
- 25 Ibid.
- ²⁶ Candauda Saliya, "Impact of Debt, Reserves and Political Stability on Sri Lanka's Financial Crisis ", National Library of Medicine (2023) 18(11) PLOS https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10656016/#pone.0294455.ref002 consulté le 21 avril 2024.
- ²⁷ Grieve Chelwa, "Thanks to the IMF, Zambia's Fuel Prices Have Nearly Doubled in Two Years ", (Africa Watch, 15 février 2024) <Thanks to the IMF, Zambia's fuel prices have nearly doubled in two years (substack.com) consulté le 21 avril 2024.

 ²⁸ Ibid
- ²⁹ Site officiel du Premier ministre de la Barbade, "Urgent and Decisive Action Required for an Unprecedented Combination of Crises: The Bridgetown Initiative for the Reform of the Global Financial Architecture' (PMO, 23 septembre 2022)

 https://pmo.gov.bb/wp-content/uploads/2022/10/The-2022-Bridgetown-Initiative.pdf consulté le 18 avril 2024.

- ³⁰ Kristine Liao, "What is the Bridgetown Initiative? What to Know About the Game-Changing Plan for Climate Finance" (Global Citizen, 9 mai 2023) https://www.globalcitizen.org/en/content/climate-change-bridgetown-initiative-mia-mottley/?gad_source=1 &gclid=CjwKCAiA6KWvBhAREiwAFPZM7vpDBNFsbPPqFyU8bz9y0RdhwMklg8DbhtfpznqrLpFe-saeSs1aphoCXSQQAvD_BwE>consulté le 22 avril 2024.
- 31 ONU Femmes <Bienvenue | ONU Femmes Siège> consulté le 22 avril 2024.
- ³³ Réseau Genre et Développement, "Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale (LATINDADD) "<Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale (LATINDADD) Réseau Genre et Développement (gadnetwork.org)> consulté le 28 avril 2024.
- ³⁴ LATINDADD, 'Women, Debt and Gender Inequalities' (août 2021) < Women and girls, Debt and Gender Inequalities Latindadd> consulté le 25 avril 2024.
- ³⁵ Réseau Genre et Développement, "Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale < Latin American Network for Economic and Social Justice (LATINDADD) Gender and Development Network (gadnetwork.org)> consulté le 25 avril 2024.
- Gobierno De Mexico "Mexico Adopts Feminist Foreign Policy" (GOB, 9 janvier 2020)
 https://www.gob.mx/sre/prensa/mexico-adopts-feminist-foreign-policy> consulté le 29 avril 2024.
- ³⁷ ONU Femmes 'Approches sexospécifiques de la politique étrangère et de l'Agenda 2030 : Politiques étrangères féministes'(ONU Femmes, 2023) < Policy brief : Approches sexospécifiques de la politique étrangère et de l'Agenda 2030 : Politiques étrangères féministes | Publications | ONU Femmes Siège> consulté le 29 avril 2024.
- ³⁸ Asian Peoples' Movement on Debt and Development, 'AMPDD Campaign on Tax, Women's Rights and Gender Justice' (AMPDD, 20 mai 2021) <APMDD's Campaign on Tax, Women and girls' Rights and Gender Justice Asian Peoples' Movement on Debt and Development (APMDD)> consulté le 29 avril 2024.
- 39 Ibid.
- ⁴⁰ Kristine Liao, "What is the Bridgetown Initiative? What to Know About the Game-Changing Plan for Climate Finance" (Global Citizen, 9 mai 2023) https://www.globalcitizen.org/en/content/climate-change-bridgetown-initiative-mia-mottley/?gad_source=1 &gclid=CjwKCAiA6KWvBhAREiwAFPZM7vpDBNFsbPPqFyU8bz9y0RdhwMklg8DbhtfpznqrLpFe-saeSs1aphoCXSQQAvD_BwE>consulté le 29 avril 2024.
- ⁴¹ Union africaine < Accueil | Union africaine (au.int)> consulté le 29 avril 2024.
- $^{42} \ \ Generation \ Equality, 'The \ Generation \ Equality \ Forum' < About \ | \ Generation \ Equality \ Forum > consult\'e \ le \ 27 \ avril \ 2024.$

